

Journal du Lot

80 c. ORGANE DEPARTEMENTAL — Paraissant les mercredis & les samedis

Dr. : A. COUESLANT †
(1868-1942)

LE MIRACLE RÉTIF

Des esprits semblent attendre toujours le miracle qui réalisera leurs vœux, quelque enseignement réaliste que leur fournissent les faits.

C'est ainsi que la guerre devait être promptement terminée du fait de l'occupation de l'Afrique française par les Anglo-Américains. Or, une année de plus étant écoulée, la situation est telle qu'elle nous est exposée chaque jour par les informations de toutes provenances.

Mais l'Italie, après le coup d'Etat du maréchal Badoglio, allait procurer aux « Alliés » l'occasion qu'ils cherchaient de ruiner l'influence de l'Axe, et ce n'était plus qu'une question de jours pour que se réalisent ces prévisions. Le maréchal Badoglio subsistait bien « quelque part » en Italie, mais M. Mussolini a repris le pouvoir que lui avaient retiré les factions opposantes.

Cependant, débarquées dans le sud de la Péninsule, les armées « alliées » n'allaient pas tarder à refouler jusqu'aux Alpes les armées allemandes. Or, la bataille pour Rome dure toujours, et le bulletin des opérations montre les forces anglo-américaines avançant à tout petits pas.

Oui, mais, disent les obstinés, la Méditerranée est tout entière soumise aux flottes anglo-américaines, et ce que ne fait pas assez vite l'armée de terre des « Alliés », leurs marines vont l'accomplir. Il semblait, en effet, aux profanes que, supérieurs sur terre et sur mer, les Anglo-Américains ne dussent pas manquer d'étouffer de leur étroite les armées de l'Axe. Cette probabilité s'est révélée aventureuse. Pour des raisons multiples — dont la capitale est, évidemment, la valeur de la science guerrière des Allemands — les forces de l'Axe ne sont nulles part en détresse, et même, en Russie, elles donnent l'exemple d'une résistance dont la vigueur ne paraît pas près de s'atténuer.

Ces constatations dissuadent-elles ceux qui attendent le miracle de constater l'importance dominante des faits concrets ? On peut en douter, car, pour certains spectateurs du terrible spectacle que nous offre le monde, les opinions ne sont jamais que des superstitions.

Français, à qui l'on accorde ordinairement d'avoir l'esprit clair, gardons-nous du superstitieux en si grave occurrence.

NOËL

à la Radiodiffusion Nationale

Pour cette vigile de Noël, le 24 décembre à 19 h. 45, la Radiodiffusion Nationale organise Salle Pleyel une soirée publique qui comprendra notamment une émission de variétés avec Richard Blareau et son orchestre, les Petits Chanteurs à la Croix de Bois, le célèbre Oratorio de St-Saëns, et la Grande Pastorale, Mystère Provençal en trois actes de Charles Hellem et Pol d'Estoc, dont la musique est de Jacquet et André Cadou.

Les problèmes du ravitaillement

M. Max Bonnafous, ministre secrétaire d'Etat à l'Agriculture et au ravitaillement, vient de réunir, à Paris, les directeurs régionaux du ravitaillement général pour leur faire part de ses préoccupations en matière de ravitaillement et leur donner ses directives.

Au cours de deux tournées d'étude, tenues au ministère, l'ensemble des problèmes du ravitaillement a été étudié. Le lait, les matières grasses, la viande et les légumes d'hiver notamment ont fait l'objet d'un examen particulier. Diverses mesures techniques, destinées à atténuer les difficultés de la collecte et de la répartition de ces divers produits, ont pu être mises au point.

La grippe en Angleterre 1.146 morts en une semaine

On annonce officiellement que l'épidémie de grippe a fait, en Angleterre, au cours de la semaine qui s'est terminée le 11 décembre, 1.146 morts, chiffre qui n'avait jamais encore été atteint et qui représente une augmentation de 439 unités sur la semaine précédente.

Combien de décades de tabac par mois l'année prochaine ?

Certains journaux ont donné des informations pour le moins prématurées concernant la distribution du tabac en 1944.

Rien jusqu'ici n'a été décidé à cet égard, la question étant encore à l'examen au Ministère des Finances.

Le stage dans les chantiers de jeunesse

Un arrêté paru au « Journal Officiel » vient de modifier le décret d'application qui accompagnait la loi instituant un stage de huit mois dans les chantiers de la jeunesse.

En vertu de ce nouveau texte, les jeunes gens qui ont contracté un engagement dans la police ou la gendarmerie et y ont accompli huit mois de service seront déchargés des obligations de la loi au même titre que les jeunes gens reconnus incapables ou ceux qui avaient contracté un engagement dans les armées de terre ou de mer.

En peu de mots...

● Le plus vieux citoyen des Etats-Unis, un nègre, Mark Trash, âgé de 122 ans, vient de mourir de la grippe. Il avait eu 29 enfants.

● Les industriels parfumeurs de Grasse à la suite d'une collecte, viennent de verser 1.202.000 fr. au Secours National.

● La peine de mort vient d'être décrétée en Italie du Nord contre les producteurs agricoles fraudant sur les quantités livrées au ravitaillement, ainsi que contre les auteurs d'abatages clandestins.

● Staline a reçu M. Benès. M. Molotov assistait à Pentretien.

CHRONIQUE DU LOT

A SOUILLAC des malfaiteurs masqués dévalisent les bureaux du ravitaillement de la 3^e Cie du génie

Dans la nuit de samedi à dimanche, pendant que les deux soldats du local du ravitaillement étaient au cinéma, des individus ont pénétré dans le local où est remis tout le ravitaillement de la 3^e Cie, rue de la Halle, et ont volé une partie de la marchandise : pain, farine, pâtes, boîtes de conserves etc. Le caporal Auzépy rentrant se coucher a été assailli et reçut un coup de fer sur la tête. Il a eu cependant la force d'alerter la gendarmerie qui, après une enquête menée rapidement, a découvert les coupables et a pu récupérer la presque totalité de la marchandise volée.

Les coupables Ernest Ferrand, 23 ans, entrepreneur de maçonnerie, Elie Guinot, 42 ans, électricien, et René Delbert, 20 ans, ouvrier maçon, demeurant à Souillac ont été conduits au Parquet de Cahors et écroués à la prison.

LE MAGNIFIQUE EFFORT D'UN PETIT VILLAGE DU CAUSSE

Carlucet est un petit village du canton de Gramat perdu dans les Causse et dans les cailloux, si rôti de soleil en été, qu'en patois on dit : « qu'à Carlucet, los crabos y créboul de sé ». La terre n'y est donc pas prodigieuse. Cette année en particulier, la sécheresse y a tout grillé.

Cependant, là comme ailleurs, il fallait bien faire la quête du Secours National. Le correspondant de celui-ci, M. Delmas, ayant cherché quelqu'un pour l'aider dans cette tâche, n'a pu trouver personne. Il ne s'est pourtant pas découragé et profitant d'une semaine où les mauvais temps empêchaient tout travail dans les champs, et retenait les hommes à la maison, il a courageusement commencé la quête bien qu'il fût seul et malgré son âge, car il n'est plus tout jeune.

Les premiers résultats l'encouragèrent et à la fin de la semaine 2.600 fr. avaient été ramassés dans cette commune de quelque 80 feux, peut-être une des plus pauvres du département. De ce magnifique exemple, il faut retenir tant le dévouement de M. Delmas, qui loin de se laisser décourager par les difficultés se la surmontées, que l'effort de cette petite commune de Carlucet qui a su montrer aux autres la voie à suivre.

DOUBLE ASSASSINAT A COMIAC

Un double assassinat a été commis à Comiac. M. Valade, 26 ans, cultivateur, et sa femme, 30 ans, habitant en plein centre du village, avaient invité le père et la mère de M. Valade à venir passer la soirée ensemble.

En rentrant dans la maison, le père et la mère trouvèrent la fille du ménage, âgée de deux ans, seule et en pleurs dans la cuisine, et presque aussitôt, ils virent Mme Valade, tassée sur une chaise, la tête appuyée contre la cuisinière éteinte.

Puis, au seuil d'une porte donnant sur le jardin, ils trouvèrent M. Valade, écroulé, la tête dans la boue et râlant. Il rendit le dernier soupir quelques instants plus tard.

Le Parquet de Cahors informé se rendit sur les lieux et fit procéder à une enquête. M. Valade avait été tué d'un coup de revolver, la balle l'avait atteint au sommet du crâne.

Mme Valade avait une blessure semblable et trois balles dans la poitrine, dont l'une avait touché le cœur.

Les époux Valade seraient victimes d'une vengeance. L'enquête se poursuit.

La circulation du roulage

Une nouvelle réglementation générale de la police de la circulation du roulage fixe le gabarit des véhicules, dont la largeur, toutes saillies comprises, ne doit dépasser nulle part 2 m. 50, et la longueur 10 m. s'il s'agit d'un véhicule à deux essieux et 12 mètres s'il s'agit d'un véhicule à trois essieux. Cependant, des dérogations sont tolérées, notamment en ce qui concerne les machines agricoles et certains véhicules à traction animale, ainsi que les véhicules mis en circulation avant une certaine date.

Le décret fixe ensuite les dispositifs de freinage dont doivent être munis tous les véhicules. Il précise les conditions de réception de ces véhicules, la forme et l'emplacement des plaques d'identité, les formalités à remplir pour la mise en circulation des véhicules, celles pour l'obtention des permis de conduire.

PALAIS DES FÊTES

Mercredi 22, jeudi 23, vendredi 24, soirée 21 h., samedi 25 décembre, matinée 15 h., soirée 21 h., dimanche 26, deux matinées : 1^{re}, 13 h. 45, 2^e, 16 h. 30, soirée 21 h., LE COMTE DE MONTE-CRISTO (1^{re} époque), avec un bon Complément, France Actualités.

CAHORS

Des ampoules bleues pour l'éclairage des rues S. V. P. ! ...

L'application trop stricte des mesures de défense passive, notamment l'obscurcissement intégral des rues, rend la circulation de nuit très dangereuse. Le stationnement des véhicules dépourvus de lumière, les trottoirs raboteux deviennent des embûches ; de nombreuses personnes se butent à ces obstacles à se rompre les os. Des blessures graves, particulièrement aux jambes et à la tête, sont à déplorer, de fréquentes plaintes sont déposées, qui ne chassent pas la douleur physique, pas plus que les dommages et intérêts n'effacent les traces des contusions ou des blessures. Sans doute, les victimes ou les compagnies d'assurances actionnées par les accidentés ont un droit de se retourner contre une administration responsable par incurie de semblables préjudices.

Il serait éminemment souhaitable que la municipalité de la ville prenne rapidement des dispositions pour éviter de pareils accidents. Dans des villes plus importantes et plus industrielles, donc plus menacées, des ampoules bleues sont disposées aux carrefours et de loin en loin dans la rue, dispensant un minimum de lumière pour se déplacer avec sécurité. L'obscurcissement tel qu'il est compris dans notre ville rend les rues impraticables aux personnes possédant une vue médiocre et aux étrangers peu familiers avec la topographie des lieux, les uns et les autres auraient besoin d'Antigone ou de nyctalopes pour les diriger.

L'éclairage restreint ne doit pas dispenser de l'observation de la défense d'encroûter la voie publique, la police doit veiller aussi activement qu'impitoyablement, elle oblige les cyclistes à réduire davantage leur éclairage. Il est incompréhensible que la municipalité tolère des empiétements, par exemple, telle barre de fer plantée au milieu d'un trottoir du Boulevard pour supporter une enseigne, barre qui, en guise d'enseigne lumineuse, peut vous faire voir trente-six chandelles !

Ayant donné l'alerte en nous faisant l'écho de la population, et principalement des victimes, nous espérons en conséquence que les mesures souhaitées seront prises incessamment.

NOËL DES ENFANTS DE PRISONNIERS

Sous le patronage de la Maison du Prisonnier de Cahors, l'Association des Femmes de Prisonniers de Guerre et le Centre d'Entraide des Rapatriés organisent un Arbre de Noël pour le samedi 25 décembre au Théâtre Municipal à 14 h. 30.

Des invitations personnelles sont adressées directement aux familles intéressées, elles devront être munies de cette invitation pour pénétrer dans la salle.

Une invitation sera également adressée aux enfants de nos camarades caduciens morts au Champ d'honneur en 39-40 ou décédés en captivité.

Avec la distribution des jouets, un goûter-surprise sera offert à tous ces enfants, par les soins du Secours National, section « Famille du Prisonnier ».

Dans le cas où par erreur des familles n'auraient pas reçu d'invitation, elles vaudront bien se présenter vendredi après-midi à la Maison du Prisonnier. Nous demandons à tous les rapatriés de bien vouloir être présents à cette manifestation.

DEJEUNER DES APPRENTIS

Le Secours National communique qu'en raison des difficultés d'approvisionnement, ces déjeuners ne pourront avoir lieu.

Cependant, le Secours National tenant à apporter aux apprentis un supplément alimentaire, les informe qu'une distribution de biscuits casés et de dragées Crescor-Soja leur sera faite cinq jours par semaine à partir du mois de janvier, et les prie de s'adresser à leurs employeurs pour tous renseignements concernant la date et les modalités de cette distribution.

Mise au point

On nous prie de communiquer que Gaston Etienne, bourellier, Boulevard Gambetta, Cahors, n'a rien de commun avec un milicien du département, appelé lui aussi Etienne.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni vendredi sous la présidence de M. Glibert, Maire, assisté de MM. Pébeyre, Méric et Germain, adjoints.

Remerciements. — M. le Maire exprime les remerciements de la municipalité au Secours National qui a donné 3.000 fr. pour l'Arbre de Noël des Ecoles de la Ville de Cahors ; à la Légion française des Combattants qui a donné 3.000 fr. pour la même œuvre et à Mme Imbert, scierie, qui a fait don de 100 kg. de charbon pour le Foyer Municipal.

Noms des rues. — M. le Maire informe le Conseil que la Commission départementale des sites et monuments a donné avis favorable aux désignations suivantes : Dorénavant, la route qui conduit du Pont Valentré à Labéraudie portera le nom d'avenue Mermoz-Collinot et l'avenue de l'Ecole Normale s'appellera avenue Henri-Martin.

Le Pont Valentré. — M. le Maire fait connaître une lettre de M. le Préfet qui, au nom de l'Administration des Beaux-Arts, demande la participation de la Ville pour des travaux de restauration au Pont Valentré, qui s'élèveront à environ 100.000 fr. Le Conseil vote un crédit de 10.000 fr.

Octroi. — M. Méric présente un rapport relatif au reclassement du personnel de l'octroi devenu sans emploi par le fait de la suppression. La loi en fait d'ailleurs une obligation. L'effectif comprend 13 personnes.

Il est pris diverses dispositions qui sauvegardent les intérêts de ce personnel.

Bourses Galdemar. — Des bourses Galdemar sont accordées aux jeunes Roger Barthes, Jacques Labourdie et André Hugonnet, tous trois élèves au Collège Moderne.

Compte administratif. — M. Pébeyre, adjoint aux finances, présente le compte administratif de Cahors pour l'exercice écoulé. Ce compte présente toutes les opérations effectuées sur les prévisions budgétaires.

Il présente les opérations suivantes : Recettes présumées ordinaires : 7.168.419 francs 90 ; extraordinaires : 1.584.840 fr. 35. Total : 8.746.660, fr. 25.

La balance s'établit ainsi : Recettes : 8.908.001 fr. 70 ; dépenses : 5.714.950 fr. 30. Excédent des recettes : 3.193.051 fr. 40.

Les conclusions de ce rapport sont approuvées.

Compte de gestion. — M. Pébeyre présente le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 1942. Il donne les résultats suivants :

Recettes : 7.452.285 fr. 10 ; dépenses : 5.714.950 fr. 20. Excédent de recettes : 1.737.334 fr. 80.

Le résultat définitif de l'exercice 1942 présente un excédent de 1.455.716 fr. 60, soit un excédent total égal à celui du compte administratif, de 3.193.051 fr. 40.

Budget supplémentaire de 1943. — Sur rapport de M. Pébeyre, le Conseil approuve le budget supplémentaire qui se balance en recettes et en dépenses à la somme de 3.896.294 fr. 30.

Service des Eaux. — Le crédit ouvert au budget primitif pour 1943 s'est révélé insuffisant, car la sécheresse prolongée a obligé la Ville à un pompage électrique continu pendant le printemps et l'été. La dépense de ce fait est passée de 25.000 fr. à 80.000 fr. Il a fallu aussi un supplément de main-d'œuvre. Des achats de matériel ont été nécessaires. Pour toutes ces raisons, le Conseil autorise la disposition d'une somme de 61.736 fr. 60, qui figure au budget supplémentaire.

Collège Moderne. — Le Conseil approuve le budget du Collège Moderne qui présente les résultats suivants, en recettes et en dépenses : 443.566 fr.

Hôpital-Hospice. — Le Conseil approuve le budget de l'Economie de l'Hôpital-Hospice qui s'élève en recettes et en dépenses à la somme de 4.585.088 fr.

Bureau d'Assistance. — Le Conseil approuve le budget primitif présenté par la Commission administrative du Bureau d'Assistance.

Élargissement de la rue Joachim-Murat. — La municipalité informe le Conseil de l'état des pourparlers pour l'acquisition des terrains nécessaires à l'élargissement de la rue Joachim-Murat.

Les époux Jean Bouzerand cèdent les 118 mètres carrés leur appartenant pour la somme de 11.500 fr.

Les consorts Bris cèdent à l'amiable 13 mètres carrés pour 1.500 fr. Quant aux héritiers Lasserre qui n'ont pas accepté les offres à eux faites et qui n'ont pas fait connaître le montant de leur dette, la municipalité propose au Conseil — qui approuve — de poursuivre à leur égard la procédure d'expropriation.

Cimetière. — M. Germain présente le rapport de M. Colomb relatif à l'agrandissement du cimetière. La Ville a acquis les terrains nécessaires. Pour une superficie de 8.936 mètres carrés, les dépenses seront élevées à 675.000 fr. La construction d'un mur d'enceinte en voie d'exécution entraînera une dépense supplémentaire de 310.000 fr.

Pour couvrir ces dépenses extraordinaires, la Ville a réalisé un emprunt dont le service a entraîné le vote de 18,70 centimes.

Le Conseil vote une délibération tendant à obtenir de l'Etat la subvention prévue par la loi du 30 juin 1923. La séance est levée.

FONDS DE SOLIDARITE

Les bénéficiaires du fonds de solidarité sont informés qu'ils peuvent se présenter à la Mairie (bureau de l'Etat-civil) pour retirer le certificat d'admission au 4^e trimestre 1493.

Conférence de M. Tréjaut

Une nombreuse assistance emplissait la Salle du Conseil Général pour entendre M. Tréjaut traiter la question qui harcèle tous les esprits : « Irons-nous à la guerre civile ? »

Présenté par M. Petit, Chef départemental de la Légion Française des Combattants, l'orateur fit de la question un exposé magistral. Avec une éloquence claire, émouvante et persuasive, il mit en pleine lumière cette grande vérité que la France n'a à attendre son salut de la victoire d'aucun des belligérants.

Loin d'avoir à choisir entre la dictature et la démocratie, il lui appartient de fournir au monde la formule d'un régime qui concilierait la liberté des citoyens avec l'autorité de l'Etat. Loin d'être annihilée par le pouvoir central, la dignité humaine des citoyens doit être protégée par lui.

La France qui s'est toujours imposée au monde par le rayonnement de son esprit, apportera ce message à la civilisation. Elle est aussi capable de se redresser toute seule que le fut l'Allemagne écrasée et occupée par la France en 1806 ! Français nous étions, Français nous sommes, Français nous voulons rester.

C'est ainsi, c'est dans cet esprit que la France évitera l'affreuse guerre civile, en retrouvant le sens français. Le terrorisme n'est pas français. Il ne faut pas même moralement désertier la France !

Et M. Tréjaut, au milieu des acclamations, achève sa belle conférence par un émouvant appel à l'union autour du Maréchal.

M. Loïc Petit, Préfet du Lot, qui présidait cette séance, assisté de M. Dijoud, Secrétaire général, est heureux de saluer M. Petit qui succède à M. Virebent, à la tête de la Légion du Lot où, sans faire oublier son prédécesseur — nommé Président d'honneur — il saura le continuer. Puis, M. le Préfet remercie et félicite M. Tréjaut de sa superbe conférence dont, dit-il, je fais mienne toutes les idées et toutes les paroles.

Naissance

Nous apprenons l'heureuse naissance d'un gentil garçon, prénommé Gérard, fils de Mme et M. Dijoud, le sympathique secrétaire général de la préfecture.

Compliments aux parents et vœux de bonne santé au bébé.

Aux familles des travailleurs en Allemagne

Le 28 décembre à 15 h., à l'occasion de Noël, une matinée récréative suivie d'une distribution de jouets et d'un goûter seront offerts aux enfants des ouvriers français travaillant en Allemagne, au Théâtre Municipal de Cahors.

Venez nombreux, nous tâcherons, dans les durs moments que nous traversons, d'apporter à ces enfants quelques douceurs et de nombreux jouets qui leur feront oublier l'absence de ceux qui leur sont chers. (Communiqué du Commissariat à la Main-d'Œuvre en Allemagne).

Alcool à brûler

Une distribution supplémentaire d'alcool à brûler a lieu pour les familles ayant des enfants de moins de 13 ans et pour les vieillards. Les titulaires de la carte d'alcool sont priés de se présenter munis de leurs cartes d'alimentation.

Perdu

Il a été perdu de la rue Nationale à la gare une broche. Prière de la rapporter au Bureau du Journal.

POUR VOS COLIS de NOËL

adressez-vous aux

Transports Rapides

ARTIGALAS

qui livreront vos envois dans les 24 heures

CAHORS

103 Bd Gambetta, Tél. 47

TOULOUSE

1, rue d'Aubuisson. Tél. 212.88

gare Matabiau (Halle D). Tél. 231.80

PARIS

101, quai de la Gare

Tél. Gobelins 79.84

PARIS : BUREAUX AUXILIAIRES

55, rue Bayen (17^e) ;

59, rue Fontaine-au-Roi (11^e) ;

99, rue Beaumont (3^e) ;

10, rue Boulle (11^e) ;

12, rue des Fontaines (3^e) ;

119, rue d'Aboukir (2^e).

Un soulagement pour la femme

La femme qui souffre d'une circulation déficiente trouvera un soulagement appréciable dans l'emploi des Gouttes Florides. Cette préparation végétale pour la circulation combat la plupart des maux féminins. Entre 40 et 50 ans, notamment, la femme se trouvera bien de recourir aux Gouttes Florides. Le flacon : 16 fr. 90. Si vous ne pouvez vous procurer les Gouttes Florides, faites usage des Comprimés Florides, même formule, même efficacité : 16 fr. 30, ttes phies. Visa 846 P. 3338.

EDEN

Mercredi 22, jeudi 23, vendredi 24, samedi 25, et dimanche 26 décembre à 20 h. 45. Samedi matinée à 15 h., dimanche, 1^{re} matinée à 14 h., 2^e matinée à 16 h. 30. Le chef-d'œuvre du cinéma français : LES VISITEURS DU SOIR avec Arletty et Jules Berry, Marie Déa et Fernand Ledoux. Complément et Actualités.

REPARTITION D'OIES GRASSES

Des oies grasses provenant des impositions sont mises en vente au prix de 132 fr. le kg., chez M. Luro, négociant, rue Gambetta, sur présentation de la carte de volaille, dans l'ordre de priorité suivant, à raison d'une oie par famille :

1. Familles nombreuses (présenter carte de priorité en plus de celle de volaille).
2. Familles de prisonniers de guerre ou du S.T.O., en Allemagne.
3. Familles comptant deux enfants à charge.
4. Fonctionnaires et assimilés ne rentrant pas dans les catégories précédentes.
5. Ménages vivant seuls et dont un des époux compte au moins 65 ans d'âge, etc.

Parfaitement ! Vous avez bien lu. Mais ceci se passe dans le département du Gers, dans la bonne ville de Mirande.

FEUILLES DE DENREES DE JANVIER

Les feuilles semestrielles de coupons pour le 1^{er} semestre 1944 et les feuilles de denrées pour le mois de janvier seront distribuées aux consommateurs de la commune de Cahors aux dates ci-après et dans l'ordre suivant :

- Jeudi 23 décembre, lettres A et B.
 - Vendredi 24, lettres C, D et E.
 - Lundi 27, lettres F, G et H.
 - Mardi 28, lettres I, J, K et L.
 - Mercredi 29, lettres M, N et O.
 - Jeudi 30, lettres P, Q et R.
 - Vendredi 31, lettres de S à Z.
- Les consommateurs sont invités à respecter scrupuleusement l'horaire ci-dessus indiqué.

Contrôle des assujettis à la garde des voies ferrées

Par application de l'article 3 de l'arrêté municipal du 10 juin 1943, tous les consommateurs de la commune de Cahors du sexe masculin, âgés de 18 à 65 ans, devront présenter leur carte de service de garde des voies ferrées pour percevoir leurs feuilles de denrées pour le mois de janvier 1944.

Les personnes ci-dessus désignées qui, pour une raison quelconque, ne sont pas encore en possession de cette carte sont invitées à se présenter d'urgence au service des requis (Mairie de Cahors, 2^e étage).

Les titres d'alimentation seront refusés à tout consommateur qui ne pourra présenter la carte instituée par l'arrêté municipal susvisé ou la justification d'une exemption à un titre quelconque.

LAIT CONCENTRE

Le certificat médical exigé pour la délivrance des cartes de lait concentré pour les enfants n'ayant pas dépassé l'âge requis (lait sucré jusqu'à 1 an, lait non sucré de 1 an à 18 mois) pourra s'appliquer à une période dont la durée pourra être supérieure à un mois, mais dans tous les cas limitée au maximum de trois mois.

Il est rappelé que les certificats devront être déposés à la Mairie de Cahors, entre le 20 et le 26 décembre 1943.

Cercle Gambetta

L'Assemblée générale statutaire du Cercle Gambetta aura lieu le samedi 25 décembre à 15 h., dans les salons du Cercle.

Ordre du jour : Compte rendu moral et financier pour l'année 1943. Election d'administrateurs en remplacement du quart sortant. Sous-location des journaux.

Français rapatriés

Les Français qui, pour des circonstances contraires à leur volonté, ont été contraints de rentrer dans la Métropole doivent se faire connaître d'urgence à la Préfecture du Lot (Bureau de la Police).

Brûlée vive

Mme Vve Louis Lamoure, 75 ans, demeurant à Prayssac et qui vivait seule dans une dépendance de la maison de Mme Peuch, a été trouvée brûlée vive dans un coin de son feu.

CREDITS SANS INTERETS

Jusqu'à concurrence de 100 pour 100 de la valeur du gage, grâce à la Coopérative Financière. A chaque Famille « SA MAISON ».

Constituez-vous des « Capitaux-Coopératifs » en prévision d'une acquisition ou d'une construction.

Avantages spéciaux pour les TERRIENS. « ACCES » à la propriété POUR TOUS.

Remboursement en 200 mois ou 250 mois (ou plus rapidement). Seuils frais généraux : 1 fr. 30 % l'an env.

Correspondants demandés

Ecr. : CREDIT MUTUEL

AGRIQUE ET FONCIER

15, Boulevard de la Madeleine

Paris, 1^{er} — Tél. Op. 76-92

Agent : M. Laval

62, Bd Gambetta, Cahors 20

N'oubliez rien après le dîner

Les maîtresses de maison qui ont à cœur la bonne santé de la famille n'oublient pas, après le dîner, de donner à chacun et de prendre elles-mêmes une tasse de l'excellente tisane Vichyfloré. Elles savent que les plantes bienfaisantes et le sel Vichy-Etat qui composent Vichyfloré combattent la constipation, favorisent la digestion et rafraichissent le corps. 11 fr. 90 la boîte, ttes phies. Visa 846 P. 2928.

CANORS

Pontcirq

Un enfant de cinq ans sauve la vie à son jeune frère. — Le jeune Christian Doumerc, de Tourniac, âgé de cinq ans, a sauvé la vie de son jeune frère Michel, âgé de 15 mois, qui était tombé dans le feu, pendant l'absence de ses parents.

Le jeune Christian a été légèrement brûlé en portant secours à son frère, mais grâce aux prompts secours dont ils ont été l'objet, cet accident n'aura pas de graves conséquences pour les deux enfants.

FIGEAC

Saint-Céré

Retour d'Allemagne. — Nous avons le plaisir d'apprendre le retour de notre ami et compatriote Pierre Treil, prisonnier en Allemagne depuis juin 1940. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Les pommes. — Bien que ce fruit soit assez abondant cette année, la demande est très grande et les prix varient de 8 à 14 fr. le kg.

Pour nos prisonniers. — Depuis lundi la location est ouverte pour les représentations artistiques données par la Diane du Quercy au Foyer Municipal, pour les prisonniers ; nous savons que le concours des meilleurs artistes sera apporté dans le programme chargé qui a été réservé à ces manifestations. Prenez vos places, vous faites une bonne œuvre, tout en participant à un spectacle de premier choix.

Distribution d'alcool. — En vue de la distribution d'alcool qui aura lieu prochainement à la mairie de notre ville, les familles ayant droit sont invitées à se présenter avec la carte E, J1 ou V.

Autobus Cahors à St-Céré. — Les voyageurs sont informés que l'autobus faisant le service de St-Céré à Labastide-Murat, via Gramat, ne fonctionnera pas le mardi ni le vendredi ; de plus, tous les samedis soir, l'autobus assurera la correspondance à Gramat avec le train venant de Toulouse et passant par Gramat à 21 h. 02.

Pour nos pauvres. — A l'occasion du mariage de Mme Yvonne Boulet avec M. Disant, une somme de 100 fr. a été remise pour les prisonniers et 50 fr. pour le Bureau de bienfaisance. Nos remerciements.

Contributions indirectes. — En remplacement de M. Estival, nommé dans le Loiret, M. Montastier vient occuper dans notre ville le poste de stagiaire des Contributions indirectes.

Chez les pompiers. — A l'occasion de la Sainte-Barbe, notre Compagnie de sapeurs-pompiers a procédé dimanche à une démonstration de sauvetage à l'aide d'un mannequin, sous la présence de M. Darnis, maire de notre ville ; ces manœuvres parfaitement réussies montrent une fois de plus la rapidité avec laquelle nos pompiers sont en mesure d'intervenir en cas d'incendie.

Le dimanche sportif. — En rugby, le Stade Mauriacois et l'U.S.S.U. font match nul, par 6 à 6.

En association, l'Entente Autoire-St-Céré II bat U.S. de Vayrac, par 2 buts à 1.

Académie dactylographique de France. — Résultats du dernier concours organisé à St-Céré : Sténographie et calligraphie : 120 mots, Mlle Vancata Raymonde, mention T.B. ; 75 mots, Mlle Latouille Renée, mention T.B. ; 75 mots, Mlle Latouille Marie-Reine, mention T.B.

Dactylographie : Mlle Latouille Marie-Reine, diplôme « Moyen ».

Certificat d'Etudes comptables : Mlle Castagné Jacqueline, 50 points sur 60, mention B. ; Mlle Latouille Renée. Félicitations à ces bonnes élèves, ainsi qu'à leur dévoué professeur, Mme Fabre de Montbez.

GOURDON

Gourdon

Hôpital-Hospice. — Par arrêté en date du 1^{er} décembre 1943, le Conseil interdépartemental de Préfecture de Toulouse a annulé l'arrêté du 10 novembre 1942 pris par M. le Maire de Gourdon, Président de la Commission administrative de l'Hôpital-Hospice, relevant M. Glénadel de ses fonctions de Directeur.

Gramat

Service pharmaceutique. — Le service de garde des pharmacies de notre ville sera assuré le samedi 25 décembre (fête de Noël) par la pharmacie Rougeyrolles, place de la République, et le lendemain dimanche 26 décembre par la pharmacie Landes, avenue Louis-Conte.

Cinéma Olympia. — Samedi 25 décembre en matinée à 15 h. et en soirée à 21 h., « Le Comte de Montecristo » (Deuxième époque), avec un bon Complément et France Actualités.

Souillac

Cinéma Vox. — Vendredi 24 décembre, samedi 25, dimanche 26 en soirée à 21 h., dimanche matinée à 15 h., Louise Carletti, Henri Garat dans « Annette et la Dame Blonde », avec un bon Complément et France Actualités.

Sarrazac

Croix-Rouge. — La cotisation de 5 fr. que chaque requis à la garde des voies a bien voulu verser en faveur des prisonniers de la commune a permis de remettre 4.026 fr. au Comité de la Croix-Rouge, 54 colis gratuits, représentant la somme de 4.032 fr., ont été envoyés à nos prisonniers.

Interrompu pendant près d'un mois, la distribution des colis a repris le dimanche 19 décembre.

AVIS DE DECES

Monsieur Léon PEYRAT ; Monsieur Pierre PEYRAT ; Mademoiselle Renée PEYRAT ; Madame Veuve Georges PEYRAT ; Madame GRIN ; le commandant GRIN ; Madame et Monsieur OUSSET ; Mademoiselle Jeanne OUSSET.

Les familles PEYRAT, GRIN, OUSSET, RIPPE, TRUCHASSAN, ROBIN vous font part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame PEYRAT

décédée à Cahors à l'âge de 54 ans, munie des sacrements de l'Eglise, et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le jeudi 23 décembre à 9 h. 15 en l'Eglise Cathédrale. Réunion maison mortuaire, 1, rue Joffre. Ni fleurs, ni couronnes.

REMERCIEMENTS

Madame Veuve Désiré DUFEUX ; Monsieur Joseph DUFEUX ; Madame et Monsieur CANIER remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur Désiré DUFEUX

Les deux cauchemars des bronchiteux

La toux et l'oppression tyrannisent en hiver les chroniques des bronches : catarrheux, asthmatiques, emphysémateux. Que ne prennent-ils du Pulmoll ! Pulmoll empêche, raréfie, calme les quintes, il assainit et dégage les bronches. Le sommeil est meilleur, la respiration devient plus ample. Demandez à votre pharmacien des Comprimés Pulmoll, faciles à prendre dehors comme chez soi, 15 fr. la boîte. Visa 846 P. 8000.

Imp. COUESLANT, Le co-gérant : PARAZINI - C.O.L. 31.2330. - Coueslant, Cahors U.O. 3.911. - 21-12-43

ETRANGE MARIAGE

par
CONCORDIA MERREL
N° 19

« Contenté ? » se demanda Honor, pouvait-on appeler contentement l'intensité presque intolérable du plaisir qu'elle éprouvait à se retrouver avec Quentin ? Elle fut sur le point de répondre que c'était plutôt une torture, mais à ce moment même elle comprit qu'il s'agissait d'une joie inconnue... Quoi qu'il arrivât à l'avenir, au prix de n'importe quelle souffrance, elle voulait désormais jouir de ces moments délicieux. Elle chassa de sa pensée toute crainte, toute prévoyance, leva des yeux radieux sur Quentin et dit gaiement :

— Naturellement, je suis contente, époux-ami ! Plus contente que je ne puis dire !

Quentin glissa vivement le bras d'Honor sous le sien et dit :

— Bonne et obéissante petite femme ! Mais je me rappelle maintenant pourquoi je suis venu ici ! Mon but était d'aller sur la jetée et d'introduire des sous dans les appareils automatiques. Venez, nous allons tenter la fortune.

Ils s'éloignèrent ensemble en mêlant leurs rires. Honor devait garder toute

sa vie le souvenir de cette joyeuse matinée. Ils dépensèrent une somme folle en jetons métalliques et prirent part à tous les divertissements offerts aux passants : images cinématographiques de matches de foot-ball, de séances de boxe, de courses hippiques. Ils essayèrent leur force aux anneaux extensibles ; l'appareil restituait honnêtement le jeton si on réussissait à maintenir la prise jusqu'au moment où une sonnerie retentissait. Quentin gagnait à chaque coup, mais Honor, malgré des efforts persévérants, n'arrivait jamais à rentrer dans ses débours. Elle décida de faire une dernière tentative : elle avait amené la poignée à mi-parcours quand elle vit la main brune de Quentin couvrir la sienne et l'entendit dire :

— Je parie que cette fois vous serez remboursée !

Quentin se tenait derrière elle, si proche que le moindre mouvement de tête en arrière eût amené Honor contre l'épaule du jeune homme. Elle demeura parfaitement immobile, osant à peine respirer, abandonnant sa main droite à la puissante emprise de son collaborateur.

« Ding ! ding ! »... et le jeton de cuivre tomba dans la coupe disposée à cet effet.

— Voilà ! dit-il triomphalement.

— Oui, mais ma main, Quentin ! cria-t-elle en secouant désespérément le membre inerte : je ne pourrai plus m'en servir. Vous serrez terriblement fort.

Quentin s'empara de la petite main violacée et l'examina soigneusement, puis il dit :

— Je suis vraiment désolé ! Quel

PETITES ANNONCES

Timbres-poste

ACHAT et VENTE de timbres-poste

ARTHUR MAURY

6, Bd Montmartre, Paris (IX^e)
Demandez prix courant, paquets et séries. Listes d'occasions
Son catalogue EUROPE

SOCIETE

Française de PHILATELIE

8, rue St-Marc, Paris (II^e)

Expertises, Estimations, Ventes publiques. Achat de collections Lisez « L'échangeur Universel » Organe de 92 Sociétés philatéliques
Numéro spécimen : 3 fr.

POUR VOS CADEAUX !

Vous trouverez un choix incomparable de : lampes de chevet, lampes de bureau, lustres, plafonniers, à la MAISON DE L'ELECTRICITE Maurice ANTILOGUS

8, rue Président-Wilson, Cahors

La plus brillante des carrières

Vous sera réservée si vous apprenez la Comptabilité par correspondance. Brochure explicative n° 62 X sur demande, accompagnée de 3 fr. pour envoi. Cours T.F.J., 65, rue de la Victoire, Paris (2^e).

Les BAINS MODERNES, 25 rue de l'Université, préviennent leur aimable clientèle qu'à l'occasion de Noël, les bains seront ouverts du jeudi à 14 h. jusqu'au samedi midi. Le Jour de l'An, ils seront fermés l'après-midi.

Serions désireux de trouver BILLARD RUSSE, BILLARD NORMAL, jeux de ping-pong, jeux divers, pour amusement jeunes gens 15 à 25 ans. S'adresser : Foyer militaire, S.A.P., 3272, Cahors.

COOPERATIVE ARTISANALE DU LOT

AVIS DE CONVOCATION A UNE SECONDE ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée générale des sociétaires de la Coopérative Artisanale du Lot, qui avait été convoquée pour le 1^{er} décembre à 14 h., avec l'ordre du jour ci-après reproduit, n'ayant pu débiter valablement faute de réunir un nombre de sociétaires représentant le tiers du nombre total des membres, MM. les actionnaires sont convoqués à nouveau en Assemblée générale le 3 janvier à 14 h., au siège social, 22, rue Pégégy, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1^o Lecture des rapports du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes.

2^o Approbation du bilan et du compte d'exploitation de l'exercice clos le 30 juin 1943.

3^o Répartition des bénéfices.

4^o Approbation des augmentations de capital.

5^o Remplacement des administrateurs sortants.

6^o Nomination des commissaires aux comptes.

8^o Modifications aux statuts.

Le Président : BOURRIÈRES.

Plus actif, moins fatigué

Tel est le rêve de beaucoup. Mais avant tout, il convient d'avoir un organisme minéralisé. C'est à quoi contribue efficacement les Sels Lurgan à base de chlorure de magnésium, dont un flacon de 12 fr. 10 permet de préparer soi-même un litre de solution. Ttes phies. Visa 846 P. 4561.